

Aux membres d'IGS, de PGS, de GEO+ING et de GEOSUISSE

Berne, novembre 2024

Résultats des négociations 2024 et salaires minimaux 2025

Mesdames,
Messieurs,

En vertu de l'art. 23 de la convention sur les conditions d'engagement, les représentants d'IGS, de PGS, de GEO+ING et de GEOSUISSE se sont réunis pour leur séance annuelle le 22 octobre 2024 à Zurich. Cette rencontre entre les représentantes et les représentants des différentes associations s'est déroulée dans un esprit de partenariat et les négociations ont été menées de manière constructive.

Examen de la convention

Il y a deux ans, nos conditions d'engagement ont fait l'objet d'une évaluation juridique. Il s'est avéré qu'en de nombreux points ces conditions d'engagement prévoyaient pour les employés de meilleures conditions que les exigences légales.

Certaines adaptations formelles seront apportées afin d'aligner certains articles des conditions d'engagement sur le droit commun ou le Code des obligations. Elles seront mises en œuvre et communiquées au cours du premier semestre 2025.

Examen des salaires minimaux

Actuellement, il n'y a pas lieu d'intervenir sur les salaires minimaux.

Les employeurs sont invités à intégrer dans leurs réflexions sur les salaires l'évolution du marché du travail, la performance, les compétences transversales et le contexte économique. La présentation de perspectives et la reconnaissance du travail fourni, contribuent largement à l'attractivité de notre branche.

Meilleures salutations,

Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS)

(sign.)

Marzio Righitto, président

**Groupement professionnel des ingénieurs
en géomatique Suisse (GEO+ING)**

(sign.)

Jérôme Ray, président

Professionnels Géomatique Suisse (PGS)

(sign.)

Andreas Reimers, président

**Société suisse de géomatique
et de gestion du territoire (GEOSUISSE)**

(sign.)

Matthias Widmer, président